

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Arrivée le
19 MARS 2021
BUREAU DU COURRIER

Séance du 05/03/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

01/03/2021

Date d'affichage

01/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

10/03/2021

L'an deux mille vingt ET un, le cinq mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUARDEL Gilles.

Etaient présents :

M. BARON Eric, Mme CARBONERA Nelly, M. CHAULOT Stéphane, Mme CLEMENT Valérie, M. CLEMENT Agnan, M. HOUSTAT Bernard, M. HUARDEL Gilles

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CHAULOT Stéphane

Numéro interne de l'acte : 21 02 bis

Objet : Avis sur la DUP de l'ANDRA

Après le dépôt par l'ANDRA du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de centre de stockage CIGEO auprès du ministère de la transition écologique, le conseil municipal de Ribeaucourt a établi des remarques quant à la rédaction de la DUP :

Trafic routier : Craintes liées à une augmentation du trafic routier sur le RD 127. Une recrudescence des passages de poids-lourds est susceptible de créer d'importantes nuisances. La sécurité et la tranquillité des riverains sont bouleversées par des passages trop nombreux de camions.

Cadre de vie : Perturbation de la quiétude des villageois avec un important chantier à proximité de la commune.

Aménagement du territoire : Jusqu'à présent, les travaux réalisés par le laboratoire de Bure ne sont pas accompagnés de mesures garantissant la sécurité des habitants dans les villages. Aucune concertation n'a été établie avec notre municipalité afin d'évoquer des changements structurels sur les axes de communication.

Communication : La population souffre d'un manque de communication de la part de l'ANDRA. Ce n'est pas aux locaux de chercher les renseignements sur le site de BURE via internet ou autres médias. C'est à cet organisme de venir rencontrer la population et les informer en temps réel du déroulé du projet.

Cours d'eau : La zone d'implantation des ouvrages souterrains ZIOS risque de mettre en péril la qualité de l'eau de source du village au lieu-dit, la DUP ne prévoit pas de mesures précises quant à la sauvegarde de cette source naturelle.

Retombés économique pour les communes de la ZIRA : DUP doit mettre en place une fiscalité particulière pour les communes de la ZIRA.

Emploi : La DUP ne précise pas comment les demandeurs d'emploi locaux seront prévenus des offres à pourvoir sur le site.

Risques de crue due aux ruissellements du site : La DUP ne précise pas la mise en place de bassins de rétention suite à l'importance des surfaces bétonnées et de toitures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour toutes ces raisons de donner un avis négatif à la DUP.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Ribeaucourt
Le Maire, Gilles HUARDEL

